

Checklist du locataire pour réussir son déménagement

AVANT VOTRE DÉMÉNAGEMENT

- Vérifier votre éligibilité à une prime au déménagement auprès de la CAF : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2008>.
- Électricité et/ou gaz : mettre le compteur à votre nom (c'est au locataire d'effectuer la demande concernant l'ouverture du compteur électrique auprès de son fournisseur).

IMPORTANT : Le locataire ne doit pas oublier de mettre le compteur d'électricité à son nom (pour éviter toute coupure) dès la signature du bail. Un service gratuit pour locataires est disponible au 09 87 67 16 61.

Appel et service 100% gratuits pour les locataires. Lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30 ; dimanche 9H-18H.

- Internet & téléphone : tester l'éligibilité de votre logement et ouvrir une ligne ⁽¹⁾.
- Assurance habitation : souscrire un nouveau contrat et résilier l'ancien ⁽¹⁾.
- Eau : contacter le service public d'eau ⁽¹⁾.
- Résilier et/ou transférer tous les contrats de votre ancien logement ⁽¹⁾.
- Réexpédier votre courrier via La Poste ⁽¹⁾.
- Communiquer votre changement d'adresse à tous les services publics (Impôts, Pôle Emploi, CAF, Caisse de retraite...) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193> ⁽¹⁾.
- Informer votre banque et votre employeur ⁽¹⁾.

APRÈS VOTRE DÉMÉNAGEMENT

- Réaliser l'état des lieux d'entrée.
- Résilier et transférer tous vos abonnements ⁽¹⁾.
- Installez Internet dans votre nouveau logement.
- Contacter les organismes administratifs ⁽¹⁾ :
- Carte grise : <https://ants.gouv.fr/>.
- Liste électorale en mairie ou en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Rappel pour le locataire : n'oubliez pas de mettre votre compteur d'électricité à votre nom dès la signature du bail.

Toutes les formalités (administratives, redirection du courrier, ...) **et démarches** (activation du compteur d'électricité et/ou gaz, transfert des contrats, assurance obligatoire, etc.) **se font maintenant facilement en ligne ou par téléphone. Un service gratuit pour les locataires est disponible au 09 87 67 16 61.**

Avis 4.7 /5 • Excellent 

Appel et service 100% gratuits pour les locataires. Lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30 ; dimanche 9H-18H.